

SANTÉ ET PRÉVENTION

STOP AU TABAC !

Cela ne vous a sans doute pas échappé : depuis la rentrée s'interdit de fumer et de vapoter aux abords des écoles, mais mètres autour des abribus, des lieux d'accueil et d'hébergement de loisirs, des crèches, des ludothèques, des équipements sportifs dans les parcs et jardins publics.

© DR

Publié le 09 octobre 2025

Cette nouvelle réglementation s'inscrit dans la continuité d'une convention signée entre la ville et la [Ligue contre le cancer](#).

Objectifs ? Protéger les enfants du tabagisme passif bien sûr, mais aussi lutter contre l'addiction au tabac et préserver l'environnement des mégots jetés au sol. Une bonne manière de se préparer à la 10^e édition du Mois sans tabac, en novembre.

Brève publiée dans Canal n°340, octobre 2025

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

93507 PANTIN CEDEX

 01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCRIDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30*

JEUDI : 13H30 - 17H30*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30*

*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.